

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2133

présenté par
M. Touraine, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 35, substituer au mot :

« après »

les mots

« à compter de la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.